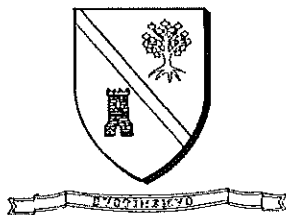


MAIRIE DE SARCEY



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Le mardi 10 mars 2026 à 20h15, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER, Harold GOUJON.

Pouvoir : D. MULATON à O. LAROCHE.

Absente : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : H. GOUJON.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire fait part au Conseil municipal les marchés passés depuis la séance de février :

- Avenant au lot n°2 « Terrassements - Gros œuvre » (Chaverot) : + 1440,00 € TTC
- Avenant au lot n°7 « Plâtrerie - Isolation - Peinture » (Aubonnet) : + 2.738,54 € TTC
- Avenant au lot n°8 « Carrelage - Faïence » (Fontaine) : + 2.100,00 € TTC
- Avenant au lot n°10 « Plomberie sanitaire - Chauffage... » (FCP SAS) : + 1756,58 € TTC
- Dépose boîtier et câbles téléphoniques (Orange) : +336,17 € TTC

Suite au recrutement lancé en décembre, M. le Maire informe de l'arrivée le 1^{er} avril prochain d'un agent technique à temps partiel destiné à pallier les congés d'un agent avant son départ en retraite.

DÉLIBÉRATIONS

INTÉGRATION DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire dit que le compte de propriété de la Commune comprend plusieurs parcelles qui correspondent in fine à des emprises de voirie ou des dépendances.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer au domaine public routier communal diverses parcelles dans la mesure où :

- les travaux et l'entretien de ces voies sont assurés par la Commune,
- ces voies sont ouvertes à la circulation publique,
- ce transfert ne portera pas atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de classer dans le domaine public routier communal :
 - les parcelles C717, C719, C721, C723 en les intégrant à la voie communale C407, dénommée chemin des Quartières,
 - les parcelles C787, C789, C793 en les intégrant à la voie communale C201, dénommée route de Bois Dieu,
 - les parcelles C914, C915 en les intégrant à la voie communale U1, dénommée montée du Cimetière,
 - la parcelle C998 en l'intégrant à la voie communale C12, dénommée chemin du Perrin,

- les parcelles B1191, B1192, B1207 en les intégrant à la voie communale C17, dénommée route de Goutte Martin,
 - la parcelle A707 en l'intégrant à la voie communale C205, dénommée chemin de Talabard.
- DONNE pouvoir à M. Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à l'actualisation du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

COMPTE FINANCIER UNIQUE CCAS - EXERCICE 2025

M. le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de dissoudre le CCAS (Centre communal d'action sociale) au 28 février 2026. Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 n'a pas été disponible pour permettre au conseil d'administration du CCAS de l'approuver avant sa dissolution. Il revient donc au Conseil municipal d'approuver ce CFU, que M. le Maire présente et dont les montants s'établissent comme suit :

| BUDGET CCAS | | | | |
|-----------------------|--------------|-----------------|-------------------|--------------------------|
| Fonctionnement | prévu | réalisé | reporté | |
| Recettes | 3.173,88 € | 1.780,88 € | 881,85 € | |
| Dépenses | 4.055,23 € | 1.450,77 € | | |
| Résultats | | 330,11 € | 1.211,96 € | |
| Investissement | prévu | réalisé | reporté | restes à réaliser |
| Recettes | / | / | / | / |
| Dépenses | / | / | / | / |
| Résultats | | / | / | |

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence de René SUBRIN, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte financier unique du budget du CCAS de l'exercice 2025.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU CCAS

M. le Maire rappelle les résultats du CFU de l'exercice 2025 du budget du CCAS, à savoir un excédent de fonctionnement de 1.211,96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget du CCAS au budget primitif 2026 de la Commune :

- report du solde de l'excédent de fonctionnement (1.211,96 €) en recettes de fonctionnement à l'art.002 « excédent de fonctionnement reporté ».

COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE - EXERCICE 2025

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 dont les montants s'établissent comme suit :

| BUDGET COMMUNE | | | | |
|-----------------------|----------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Fonctionnement | prévu | réalisé | reporté | |
| Recettes | 730.268,01 € | 783.040,11 € | 50.000,00 € | |
| Dépenses | 780.268,01 € | 655.129,91 € | | |
| Résultats | | +127.910,20 € | +177.910,20 € | |
| Investissement | prévu | réalisé | reporté | restes à réaliser |
| Recettes | 858.446,68 € | 230.235,87 € | 419.030,60 € | 0,00 € |
| Dépenses | 1.277.477,28 € | 387.908,30 € | | 847.217,19 € |
| Résultats | | -157.672,43 € | +261.358,97 € | |

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence de René SUBRIN, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le CFU du budget de la Commune de l'exercice 2025.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 DE LA COMMUNE

M. le Maire rappelle les résultats du CFU de l'exercice 2025 du budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 177.910,20 € et un excédent d'investissement de 261.358,97 € pour des restes à réaliser (RàR) de 847.217,19 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, comme suit :

- report de l'excédent d'investissement de 261.358,97 € en recettes d'investissement à l'art.001 « excédent d'investissement reporté »,
- affectation de 79.122,16 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement à l'art.1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- report du solde de l'excédent de fonctionnement (100.000,00 €) en recettes de fonctionnement à l'art.002 « excédent de fonctionnement reporté ».

TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

M. le Maire rappelle que depuis 2023, la taxe d'habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales. En compensation, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au taux de 2020 (11,03% pour le Département du Rhône) en l'intégrant au taux communal. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) subsiste et la commune peut désormais modifier le taux figé depuis 2021 au taux de 2019.

Vu les résultats de l'exercice 2025 et la revalorisation des bases en 2026, M. le Maire propose de conserver pour cette année les mêmes taux qu'en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2026 :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 11,28%
 - taxe sur le foncier bâti (TFB) 26,46%
 - taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 37,67%
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

CONTRIBUTION AU SYDER POUR L'ANNÉE 2026

M le Maire annonce que la contribution des communes au SYDER a été validé le 3 mars dernier ; pour la commune, elle s'élève à 77.155,93 € pour l'année 2026. Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la commune au cours des 15 dernières années. Il ajoute que cette année comprend aussi le règlement en une fois des travaux de la démarche performancielle de l'éclairage public pour un montant de 50.408 €.

Il rappelle que la contribution peut être répartie entre une part fiscalisée et une prise en charge par le budget communal. Après avoir rappelé la situation des années précédentes, il est proposé de répartir cette participation entre budget communal et fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fiscaliser la contribution à hauteur de 26.555,93 €,
- DÉCIDE d'inscrire au budget 2026 (compte 65568) le reste de la contribution, soit 50 600 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

BUDGET PRIMITIF 20265

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la Commune, qui s'établit comme suit :

| BUDGET COMMUNE / SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------------------------------|-------------|--------------|
| Chap. / Opé | Libellé | Dépenses | Recettes |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 92.122,16 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 79.274,82 € | 650.000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 17.500,00 € | |
| 42 | VOIRIE | 12.000,00 € | |
| 46 | ÉCOLE | 4.000,00 € | |
| 61 | ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS | 7.800,00 € | |

| | | | |
|--------------|--|-----------------------|-----------------------|
| 69 | POLARITÉ LOISIRS | 12.100,00 € | |
| 70 | RÉNOVATION IMMEUBLE ÉPICERIE | 847.801,90 € | 62.000,00 € |
| 71 | RÉNOVATION ÉGLISE | 5.000,00 € | |
| 72 | RECONVERSION ANCIENNE ÉCOLE | 127.000,00 € | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 27.889,06 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 19.107,33 € |
| 001 | Résultat d'investissement reporté | | 261.358,17 € |
| TOTAL | | 1.112.476,72 € | 1.112.476,72 € |

| BUDGET COMMUNE / SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|---|---------------------|---------------------|
| Chap. | Libellé | Dépenses | Recettes |
| 011 | Charges à caractère général | 232.698,33 € | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 310.000,00 € | |
| 013 | Atténuations de charges | | 100,00 € |
| 014 | Atténuations de produits | 14.000,00 € | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 170.402,18 € | |
| 66 | Charges financières | 22.440,84 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 5.000,00 € | |
| 70 | Produits des services, domaine et ventes diverses | | 10.425,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | | 523.974,54 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | | 114.538,20 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 52.500,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 27.889,06 € | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 19.107,33 € | |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 100.000,00 € |
| TOTAL | | 801.537,74 € | 801.537,74 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2026 de la Commune:
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, le chapitre 12 en est exclu.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Affaires sociales / Bâtiments

Ghislaine CARRIER indique avoir participé à l'assemblée générale de Solidarité-Partage, qui a à nouveau sollicité une subvention auprès des communes pour cet exercice. L'association prévoit de rencontrer les nouveaux élus délégués aux affaires sociales.

Elle confirme le bon avancement du chantier de l'immeuble de l'épicerie en indiquant que des ajustements sont en cours au fil de l'eau justifiant les avenants évoqués. La visite prévue ce 14 mars sera l'occasion de rendre visible cet avancement.

➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT rappelle la rando-déchets de ce dimanche 15 mars à partir de 8h30 avec la participation du Conseil des jeunes et de la société de chasse.

➤ Affaires scolaires/Espaces publics

Mickaël BARDOUX signale des arrêts de travail de courte durée d'agents communaux qui ont pu être palliés par d'autres agents et bénévoles. Il fait un retour positif du ménage effectué le matin. Il informe de la reprise à temps partiel thérapeutique de la cantinière depuis le retour des vacances de février.

Il rappelle que le prochain conseil d'école est fixé au 27 avril.

Mickaël BARDOUX indique que les haies ont été plantées à la salle des fêtes et au cimetière. Deux arbustes manquants doivent être livrés prochainement.

➤ Communication

Audrey JULLIARD remercie le Conseil municipal pour la distribution de la dernière feuille du tilleul.

➤ Urbanisme/Voirie

En l'absence de Daniel MULATON, M. le Maire fait état des autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin du Bois : DP accordée pour remplacement des menuiseries et pose d'un volet roulant
- allée du Bois: DP accordée pour installation d'un générateur photovoltaïque
- chemin des Places : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- Pouilly : DP accordée pour coupe d'arbres
- place de l'Église : DP accordée pour remplacement des menuiseries et modification d'une ouverture
- chemin des Landes : DP accordée pour remplacement d'une toiture
- chemin des Quartières : DP accordée pour construction d'une serre vitrée et en fer forgée

M. le Maire informe des travaux en cours par les agents communaux : dégagement de chemin (le Martin), drainage d'un chemin (Baudy), curage des fossés. Le curage des fossés des voies communautaires a été réalisée fin février. Pierre-Jean LAURENT fait part de l'intérêt de pouvoir anticiper cette intervention pour que la terre curée puisse être récupérée par les agriculteurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalités

Marlène BOURBON partage des éléments abordés durant la dernière Commission jeunesse de la CCPA : déroulement du printemps des familles avec notamment une communication spécifique à prévoir autour de 2 conférences. Elle évoque aussi le projet d'ouverture à partir de septembre d'une antenne de la Maison des adolescents où seront présentes 2 jours par semaine une infirmière et une psychologue.

M. le Maire rend compte du dernier conseil communautaire tenu le 5 mars et souligne certains points de l'ordre du jour :

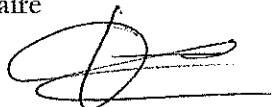
- acquisition de terrain à la ZA des Paltières et modification des statuts du SMADEOR
- subvention exceptionnelle au CEOL pour 1^{er} congrès national des clubs d'entreprises
- convention partenariale avec Oxyane pour l'entrée de ville des Martinets
- décisions modificatives, budget solarisation, taxe GEMAPI 315.000€ à 349.000€.

➤ Divers

Ghislaine CARRIER fait un retour de la réunion tenue le 4 mars pour lancer la campagne de piégeage de printemps des frelons asiatiques. Une quinzaine de personnes étaient présentes dont de nouveaux piégeurs. Une relance pourrait être faite pour avoir une meilleure couverture géographique.

La séance est levée à 22h40.

Olivier LAROCHE
Maire



Perrine BOILLOT

~~Harold GOUJON~~
Secrétaire de séance

